



18 septembre 2020

(20-6270)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 1998 SUR LES DESSINS
ET MODÈLES ENREGISTRÉS (TAXES)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 1998 sur les dessins et modèles enregistrés (taxes)
Objet	Dessins et modèles industriels
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2020/IP/GBR/20_5510_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/1
Brève description du texte juridique notifié Ce règlement abroge le Règlement (n° 2) de 1995 sur les dessins et modèles enregistrés (taxes). Il modifie également certaines taxes de la façon suivante: a) la taxe additionnelle s'appliquant aux prolongations de délais n'excédant pas un mois est ramenée de 24 £ à 0 £ (formulaire 9A); b) la taxe s'appliquant à l'inscription d'un changement de propriété, d'un créancier hypothécaire ou du titulaire d'une licence (formulaire 12A) est ramenée de 50 £ à 0 £; c) la taxe s'appliquant à une consultation personnelle du registre, et à une demande de renseignements, est dans les deux cas ramenée de 5 £ à 0 £.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais

Entrée en vigueur	1 ^{er} octobre 1998; http://www.legislation.gov.uk/uksi/1998/1777/contents/made
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	19 août 2020
Autres renseignements	http://www.legislation.gov.uk/uksi/1998/1777/contents/made – Modifie/remplace: le Règlement (n° 2) de 1995 sur les dessins et modèles enregistrés (taxes)
Organisme ou autorité responsable	Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.